

Séance du 12 avril 2023**Nombre de conseillers**

en exercice :	33
Présents :	25
Absent :	1
Procurations :	7
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Philippe ABINAL (parti à 19h32 pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Ludivine CHATELAIN-NOUIOJA (pouvoir à Franck TOURNERET), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absent excusé : Amar GUENDOZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/45-2023**Décision Modificative 2023 N°1****Budget annexe Lotissement Lescallat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-1,

Vu la délibération N° FIN/07-2023 du Conseil Municipal en date du 16 février 2023 portant approbation du budget annexe Lotissement Lescallat 2023,

Vu la délibération N° FIN/ 35-2023 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2023 portant approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement Lescallat,

Vu la délibération N°FIN/ 40-2023 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2023 portant approbation de l'affectation du résultat 2022 du budget annexe Lotissement L'Escallat,

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 3 avril 2023 (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 4)

ENTENDU que la Décision Modificative n°1 constitue le budget supplémentaire de la commune et a pour principal objet d'intégrer les résultats de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Compte Administratif 2022, les reports de crédits de la section d'investissement 2022, ainsi que des ajustements complémentaires.

CONSIDERANT que les modifications introduites par cette décision modificative peuvent se résumer ainsi :

■ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Article	Objet	Reports	Résultat N-1	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00	225 616,54	155 788,46	381 405,00
002	002	REPORT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		225 616,54	0,00	225 616,54
012	605	Achats de matériel, équipements et travaux			155 788,46	155 788,46
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00	381 405,00	381 405,00
42	71355	Variation de stocks terrains aménagés			381 405,00	381 405,00

■ EN SECTION D'INVESTISSEMENT:

Chapitre	Article	Objet	Reports	Résultat N-1	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			0	0,00	381 405,00	381 405,00
40	3351	Terrains (compte stocks)			230 000,00	230 000,00
40	3355	Travaux (compte stocks)			151 405,00	151 405,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			0	410 000,00	-28 595,00	381 405,00
001	001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		410 000,00		410 000,00
16	168741	Avance remboursable			-28 595,00	-28 595,00

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (27 pour ; 0 contre ; 5 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL) :

- approuve la décision modificative 2023 N°1 du Budget annexe Lotissement Lescallat telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 17 AVR. 2023

Et de la publication le :